



MISE A DISPOSITION DE BENNES MOBILES

Le présent document a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition de bennes aux particuliers pour les déchets non dangereux.

Deux types de bennes sont proposés :

- Benne 30m³ pour les déchets non dangereux encombrants (tout-venant)
- Benne 8m³ pour les déchets inertes

MODALITES ET CONDITIONS A RESPECTER

- **Nature des déchets**

Il est formellement interdit de jeter des déchets toxiques ou électriques, des pneus, des huiles ou des déchets présentant un caractère dangereux ou spécifique dans les bennes mise à disposition. Il est également interdit de jeter des déchets recyclables dans les bennes (emballages ménagers en plastique et métal, verre, papiers/cartons)

Les bennes encombrants (30m³) ne doivent contenir ni déchets verts, ni bois, ni déchets inertes, ni cartons, ni déchets à dominante métallique.

Les bennes 8m³ pour déchets inertes ne doivent contenir que des gravats, terre, pierres, béton sans ferrailles, brique, tuiles, carrelage, faïence, céramique et ardoises.

Dans les cas où les bennes contiendraient des déchets qui ne sont pas acceptés, l'agent chargé de la rotation ne prendra pas la benne ; la location sera due jusqu'à ce que la benne soit triée correctement et reprise et un forfait rotation supplémentaire appliqué d'office.

Si l'agent chargé de la rotation constate une erreur de tri à au dépôt à l'exutoire, la benne sera ramenée au lieu de mise à disposition pour être triée par l'utilisateur, la location sera due jusqu'à la reprise et le forfait total de mise à disposition sera appliqué d'office.

- **Modalités pratiques**

Le terrain prévu pour accueillir la benne doit être plat, stable, accessible à un camion poids-lourd d'un PTAC de 26 tonnes et dépourvu de tout danger (chute, crevasse etc.).

Le positionnement de la benne ne doit présenter aucun danger.

Si la benne est positionnée sur le domaine public, une demande d'autorisation de voirie devra être faite préalablement à la mise à disposition.

Si des dégâts devaient être constatés sur la benne à la reprise du matériel, les réparations seront facturées à l'utilisateur bénéficiaire de la mise à disposition.

Les bennes mesurent 6.50m en longueur hors tout et 2.50m de large.

Les bennes 30m³ mesurent 2.60m de hauteur (posées au sol)

Les mises à disposition et rotations de bennes se feront les jeudis ou vendredis et doivent être demandée au moins une semaine à l'avance.

Si le chauffeur chargé de la mise à disposition de la benne constate un problème à la mise en place de la benne et qu'il se trouve dans l'impossibilité de déposer la benne, le forfait de rotation supplémentaire sera appliqué. Tous dégâts occasionnés sur le terrain par la mise en place de la benne ne pourront être reprochés à la collectivité.

Si le positionnement de la benne doit donner lieu à une signalisation, elle est à la charge du bénéficiaire de la MAD.

Les bennes ne doivent en aucun cas être surchargées. Les déchets ne doivent jamais dépasser la hauteur des ridelles (à aucun endroit). Dans le cas contraire, l'agent chargé de reprendre la benne refusera de faire la rotation, un forfait rotation de benne supplémentaire sera appliqué d'office et la location de la benne sera due jusqu'à ce que la reprise de la benne soit possible.

La durée maximale de location de benne est de 14 jours calendaires. Au-delà de ce délai, la collectivité se réserve le droit de reprendre la benne sans avertissement et quel que soit son taux de remplissage.

TARIFS (Délibération n° 40-2020 du 14 mai 2020)

Forfait mise à disposition de la benne, location d'une semaine et rotation : **100 €**

Tarif journalier de location au-delà du forfait d'une semaine : **10 € /jour supplémentaire**

Tarif de rotation supplémentaire pendant la période de mise à disposition : **80 €**

Coût du traitement facturé 50€/benne pour les inertes

Coût du traitement facturé au réel (bon de pesée) pour le tout-venant.

A titre indicatif (uniquement), une benne 30 m³ de tout-venant représente un coût de traitement moyen de 500€/benne

Je soussigné.....,
résidant au.....

Téléphone :

Mail :

Atteste avoir pris connaissance des conditions de mise à disposition et m'engage à les respecter pour la mise à disposition d'une benne (cocher) :

- Déchets encombrants (30m³)
- Déchets inertes (8m³)

Du/...../..... au/...../.....

Si le lieu de mise à disposition de la benne est différent du lieu de résidence de l'utilisateur, merci d'en préciser l'adresse exacte :

.....
.....

Signature

L'utilisateur bénéficiaire du service (lu et approuvé)